



DECLARATION DES PERFORMANCES

N°0055-2013

selon l'annexe du Règlement délégué (UE) N°574/2014 modifiant l'annexe III du Règlement UE n°305/2011 (Règlement Produits de Construction)



1 - Code d'identification unique du produit type :

PRB ACCELERATEUR FLASH

2 - Usage(s) prévus :

Adjuvant pour béton, mortier : accélérateur de prise

3 - Fabricant :

PRB - 16 Rue de la Tour - CS 10018 - 85150 LES ACHARDS - FRANCE

4 - Mandataire :

Non applicable

5 - Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances : Système d'évaluation 2+

6(a) - Norme harmonisée :

EN 934-2 : 2009 + A1 : 2012

Organisme(s) notifié(s) :

CERIB N°1164

Certificat(s) de conformité du contrôle de la production en usine N° : 1164-CPR-ADJ015

7- Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles	Performances
Teneur en ions chlorures	$\leq 19\%$
Teneur en alcalin	$\leq 0,5\%$
Effet sur la corrosion	NPD
Résistance à la compression	A 28 jours, Béton Adjuvanté $\geq 80\%$ du Béton Témoin A 90 jours, Béton Adjuvanté \geq Béton adjuvanté à 28 jours
Teneur en air du béton frais	Béton Adjuvanté \leq Béton Témoin + 2% en volume
Temps de prise	A 20°C Mortier Adjuvanté ≥ 30 mn A 5°C Mortier Adjuvanté $\leq 60\%$ du béton témoin
Temps de durcissement /Développement de la résistance	NPD
Substances dangereuses	Voir FDS
Autres caractéristiques essentielles	Voir tableau 6 - EN934-2

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

À Les Achards, le 11/07/17

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS
Directeur Technique